

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 13 JUIN 2023

DATE DE CONVOCATION :

9 JUIN 2023

DATE D’AFFICHAGE :

9 JUIN 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

L’an deux mille vingt-trois, le treize juin à dix-neuf heures, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie (*salle du conseil municipal*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Lucas JUIGNÉ, Martine MALASSIGNÉ, Laetitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Jean COCHIN donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Alain GALLET donne procuration à Francis BELLUAU

Jennifer DIOT donne procuration à Jean-Claude BOULARD

Karine NEEL

Julie HEUZARD

➡ désignation d’un secrétaire de séance

Monsieur TISON est désigné secrétaire de séance

1) Accueil d’une étape du Région Pays de la Loire Tour :

La municipalité a été sollicitée ce jour par madame Isabelle LEROY, vice-présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire en charge du sport, au sujet de l’éventuel accueil par la commune d’une étape du **Région Pays de la Loire Tour** qui se déroulera en avril 2024 (dates exactes non arrêtées).

Cette épreuve de renommée internationale est inscrite dans le calendrier de l’Union Cycliste Internationale et rassemble les meilleures équipes mondiales de cyclisme (*COFIDIS, FDJ GROUPAMA, EUSKALTEL-EUSKADI...*). La région Pays de la Loire a pour ambition avec ce rendez-vous annuel de célébrer le sport et mise sur le collectif régional autour de partenaires institutionnels et d’entreprises locales sponsors pour faire rayonner la région. C’est aussi l’occasion de promouvoir le sport auprès des jeunes à travers la présence de sportifs professionnels et de très nombreuses animations.

Les villes partenaires de l’édition 2023 étaient les suivantes : Saint-Nazaire, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Clisson, Baugé-en-Anjou, Mayenne, Sablé-sur-Sarthe et Le Mans.

Il est proposé à la commune de Marolles-les-Braults d'accueillir le départ de la dernière étape de ce tour en 2024 (il y aura quatre étapes à travers la région). Un village étape de 900 m2 avec une quinzaine de stands et des animations gratuites serait ouvert au public de 9h à 14h en plein centre-bourg. Des animations, des espaces dégustations et un espace presse seront aménagés par l'organisateur. Un podium accueillera avant le départ la présentation des équipes pour vivre la course au plus près. Des animations à destination des scolaires seront organisées également. La présence d'un ou plusieurs athlètes participant aux jeux olympiques ou paralympiques sera assurée.

Cette épreuve est diffusée en intégralité sur la chaîne L'EQUIPE TV (chaîne n°21 sur la TNT) et rassemble (en cumulés) plusieurs millions de téléspectateurs. Elle est très largement relayée par la presse locale (Ouest-France, Maine-Libre...) et la presse sportive nationale (L'Equipe, Vélo magazine...).

L'accueil de cette course est, pour les communes concernées, une véritable opportunité de mettre en valeur le territoire et ses différents atouts (activité économique, qualité de vie, dynamisme associatif et culturel...). C'est aussi l'occasion de démontrer les capacités de la collectivité pour l'accueil d'événements d'ampleurs et de renommée internationale en milieu rural.

Par ailleurs, outre l'indéniable appui logistique et technique, l'accueil d'un tel événement nécessite un investissement financier de la part de la commune. La Région Pays de la Loire sollicite une participation financière à hauteur de 30 000€ pour l'organisation de cet événement sur la commune de Marolles-les-Braults (la Région subventionne l'évènement, elle, à hauteur de 875 000€).

Les élus et les services de la Région sont actuellement dans la définition du circuit 2024 et attendent donc une réponse rapide de la part du conseil municipal (avant la fin de la semaine prochaine). Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'organisation de cette manifestation.

Pour votre complète information :

- le site internet de l'épreuve : <https://www.regionpaysdelaloire-tour.fr/>
- le replay de la dernière étape en 2023 : <https://www.lequipe.fr/tv/replay/le-replay-de-la-4e-etape/20170742>





➔ Il est donc proposé au conseil municipal d'accueillir le départ de la 4^{ème} étape du *Région Pays de la Loire Tour* et de participer financièrement à son organisation à hauteur de 30 000€.

- ° ° ° ° -

Monsieur BELLUAU souligne auprès de l'assemblée que c'est une opportunité pour la commune d'accueillir un tel évènement et rappelle que la ville de Mamers a déjà accueilli une étape de ce circuit (sous son ancienne configuration) en 2022 et que la ville de Sillé-le-Guillaume va se positionner pour les prochaines années.

Madame DEROYE ajoute qu'il y aura probablement des retombées directes pour les commerçants lors de cette journée et qu'il s'agit d'une fête populaire, gratuite, qui attirera sûrement beaucoup de monde. Elle fait le parallèle avec le Festival du Cirque en Sarthe qui a été proposé à la commune il y a quelques années et qui est une véritable réussite aujourd'hui et fait rayonner Marolles-les-Braults dans tout le département.

Madame GARNIER est favorable à l'accueil de cette manifestation qui permettra également de mettre en valeur les aménagements urbains actuellement en cours de réalisation dans la commune (rues de Courgains, Mohain et Gaugusse). Elle ajoute que c'est une véritable opération de communication qui contribuera, parmi d'autres actions, à la revitalisation de notre commune. Madame GARNIER estime qu'il faut savoir saisir les occasions lorsqu'il est proposé des actions qui sortent de l'ordinaire.

Madame BOUCHER rappelle que la commune est labélisée « Terre de Jeux 2024 » et que la présence d'une telle course avec la participation d'athlètes de haut niveau est une véritable opportunité.

Madame COSME souligne que le budget de 30 000€ est important pour une commune comme Marolles-les-Braults contrairement aux villes organisatrices de l'édition 2023 qui ont un budget beaucoup plus conséquent.

Monsieur BOULAY demande si la commune peut supporter financièrement et humainement une telle manifestation.

Monsieur BELLUAU et madame BOUCHER lui répondent que oui et que les agents administratifs comme techniques sont motivés pour contribuer à la réussite d'un tel évènement sur la commune.

Madame GARNIER revient sur l'aspect financier et propose d'étudier, lors de l'élaboration du budget 2024, si des compensations peuvent être trouvées. Madame GARNIER prend l'exemple des crédits destinés aux illuminations qui pourraient être réduits, le cas échéant, l'année prochaine.

Mise au vote :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal accepte à la majorité des membres présents et représentés d'accueillir le départ de la 4^{ème} étape du *Région Pays de la Loire Tour* et de participer financièrement à son organisation à hauteur de 30 000€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.